



**CANTON DE VAUD**  
**PLAN DIRECTEUR CANTONAL DES RIVES VAUDOISES DU LAC LÉMAN**

**NYON**

**SITUATION EXISTANTE**

**AFFECTATIONS (typologie simplifiée)  
(À TITRE INDICATIF)**

-  hors périmètre
-  plan d'affectation cantonal
-  zones urbanisées (faible, moyenne, forte densité - centre localité)
-  zones mixtes urbanisées et verdure
-  zone d'utilité publique
-  zone d'activité
-  zone intermédiaire
-  zone de camping
-  zone de verdure
-  zone agricole-maraîchère
-  zone viticole
-  aire forestière
-  zone à plan spécial affectation suspendue (non approuvée par le Conseil d'Etat)
-  zone à plan spécial affectation suspendue (non approuvée par le Conseil d'Etat)
-  Limites communales

**EQUIPEMENTS**

-  golf
-  plage
-  camping
-  port
-  débarcadère
-  parking
-  STEP
-  chantier naval
-  passage sous-voie existant
-  amarrages pour pêcheurs professionnels

**MESURES DU PLAN DIRECTEUR CANTONAL**

**AFFECTATIONS**

-  aire d'utilité publique à créer
-  aire de verdure à créer
-  aire d'activités à créer
-  aire d'habitation à créer
-  aire agricole à créer
-  aire para-agricole à créer
-  zone de protection biologique supérieure
-  secteur de rive biologiquement sensible
-  cours d'eau
-  aire à restructurer par plan spécial (PAC, PQ, PPA)

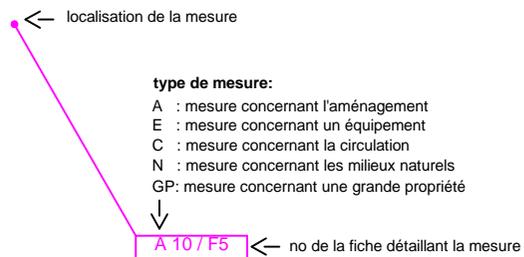
**EQUIPEMENTS A CREER OU A RESTRUCTURER**

-  parking
-  plage
-  camping
-  port
-  débarcadère
-  parking
-  interruption de la circulation
-  voie d'accès à la rive
-  passage sous-voie
-  grandes propriétés
-  réaménagement de la route cantonale

**POTENTIALITES**

-  aire d'utilité publique potentielle
-  aire d'habitat potentielle
-  aire de verdure potentielle
-  aire d'activités potentielle
- CHEMIN**
-  chemin existant confirmé
-  cheminement à créer dont l'assiette est proposée à +/- 5m.
-  cheminement à localiser par étude de détail
-  variante de tracé (existante ou à créer), à prendre en compte dans les études de détails

**MESURES**





**CANTON DE VAUD**  
 DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AMÉNAGEMENT ET DES TRANSPORTS  
 DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

---

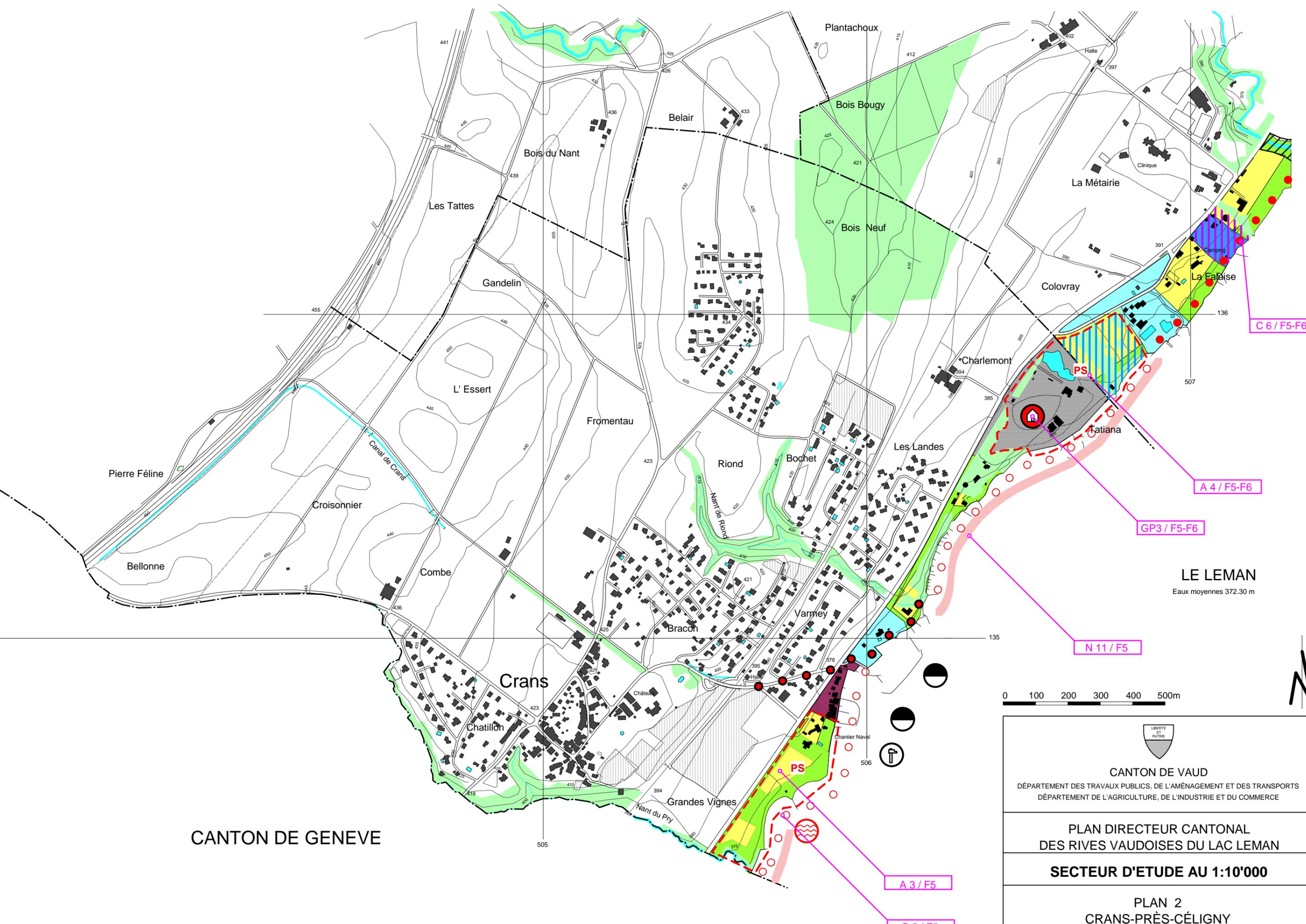
**PLAN DIRECTEUR CANTONAL  
 DES RIVES VAUDOISES DU LAC LEMAN**

---

**SECTEURS D'ETUDE AU 1:10'000**

---

**LEGENDE**



CANTON DE GENEVE

LE LEMAN  
Eaux moyennes 372.30 m





**CANTON DE VAUD**  
 DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AMÉNAGEMENT ET DES TRANSPORTS  
 DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

---

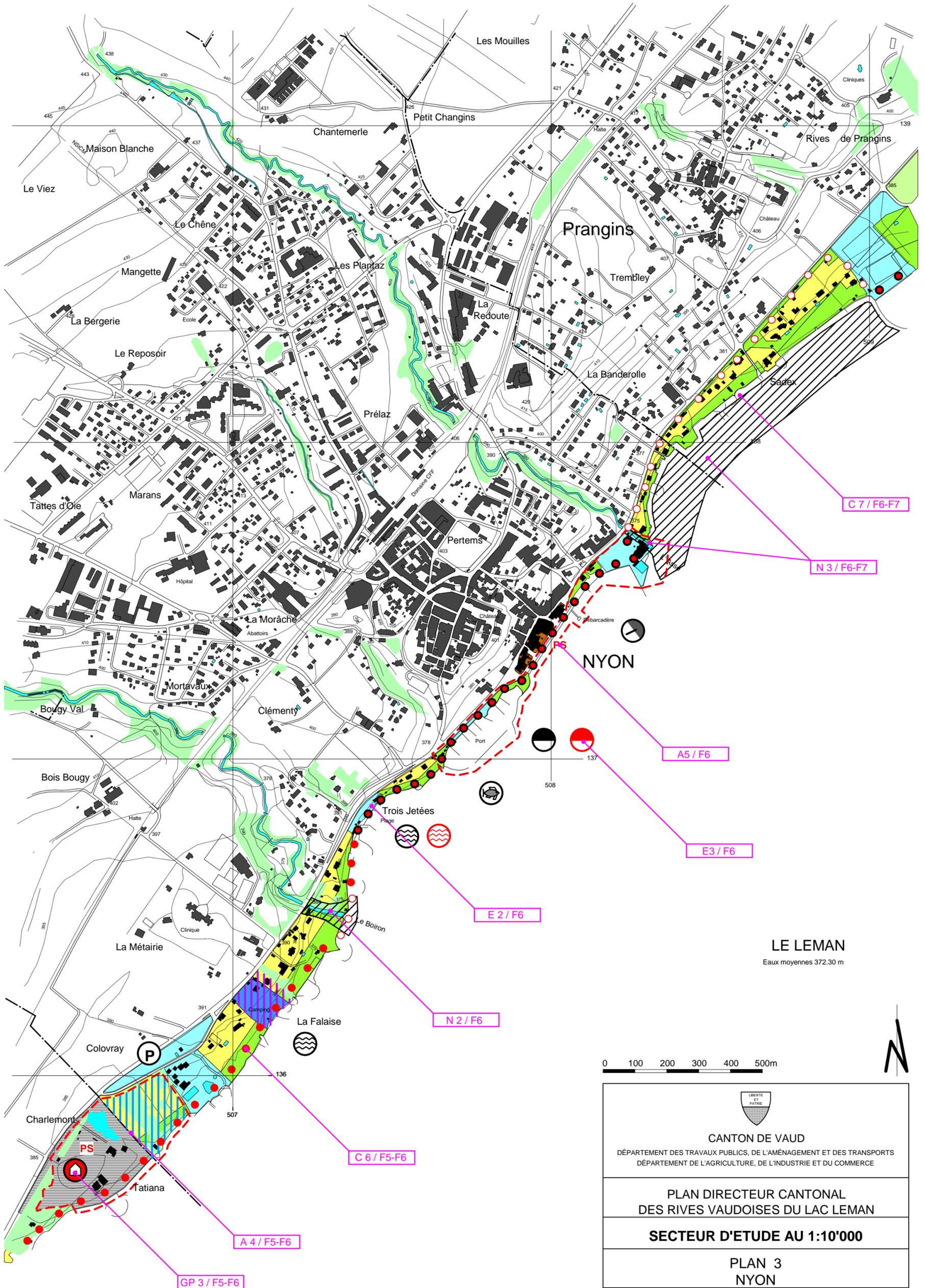
**PLAN DIRECTEUR CANTONAL  
 DES RIVES VAUDOISES DU LAC LEMAN**

---

**SECTEUR D'ETUDE AU 1:10'000**

---

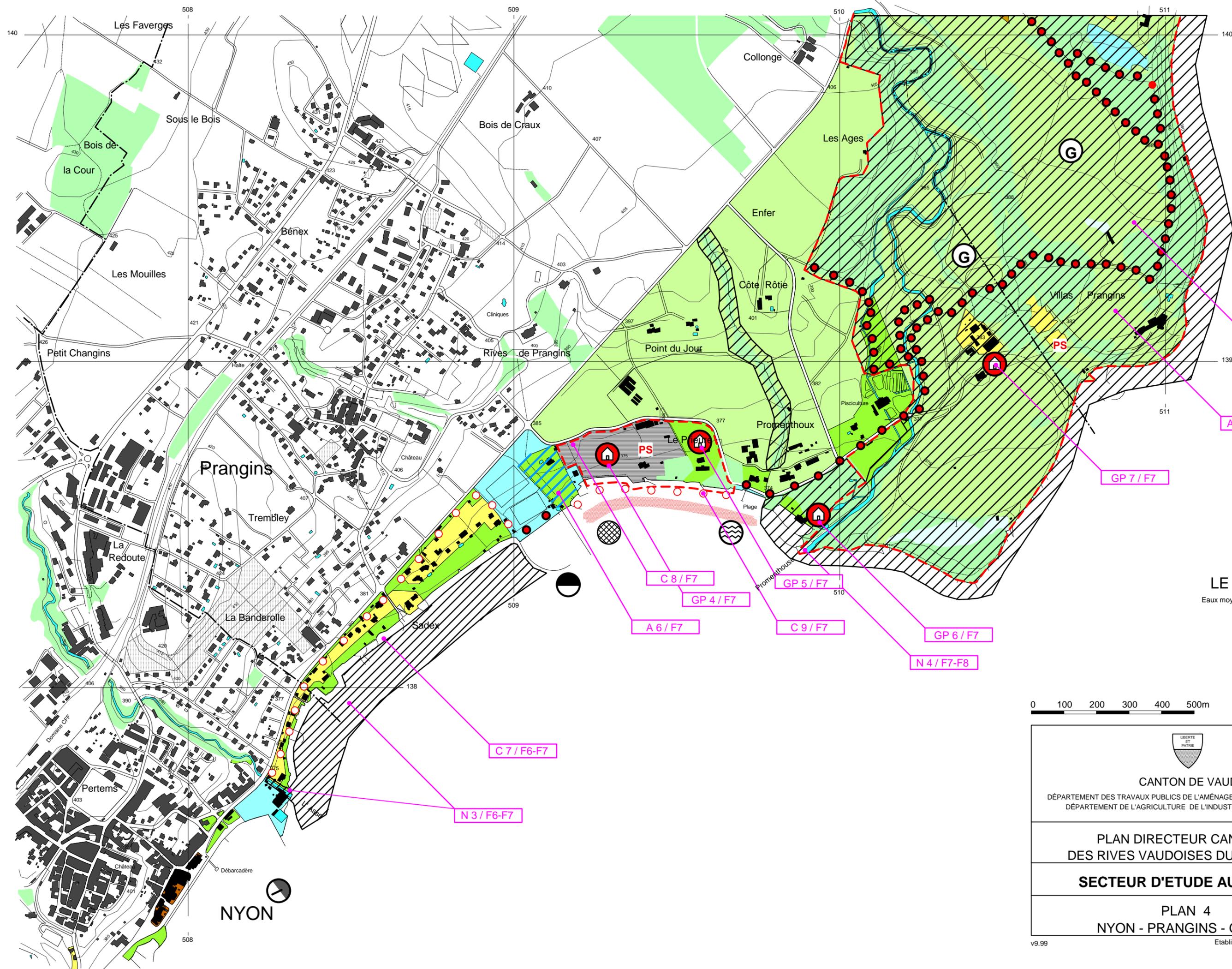
**PLAN 2  
 CRANS-PRÈS-CÉLIGNY**



LE LEMAN  
Eaux moyennes 372.30 m

0 100 200 300 400 500m

 <b>CANTON DE VAUD</b> DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AMÉNAGEMENT ET DES TRANSPORTS DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE
<b>PLAN DIRECTEUR CANTONAL DES RIVES VAUDOISES DU LAC LEMAN</b>
<b>SECTEUR D'ETUDE AU 1:10'000</b>
<b>PLAN 3 NYON</b>



N 4 / F7-F8

A 7 / F7-F8

GP 7 / F7

C 8 / F7

GP 4 / F7

GP 5 / F7

A 6 / F7

C 9 / F7

GP 6 / F7

N 4 / F7-F8

C 7 / F6-F7

N 3 / F6-F7

LE LEMAN  
Eaux moyennes 372.30 m





**CANTON DE VAUD**  
 DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS DE L'AMÉNAGEMENT ET DES TRANSPORTS  
 DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

---

**PLAN DIRECTEUR CANTONAL  
 DES RIVES VAUDOISES DU LAC LEMAN**

---

**SECTEUR D'ETUDE AU 1:10'000**

---

**PLAN 4  
 NYON - PRANGINS - GLAND**

NYON



**CANTON DE VAUD**  
**PLAN DIRECTEUR CANTONAL DES RIVES VAUDOISES DU LAC LÉMAN**

<b>NO FICHE :</b> 6	<b>COMMUNE :</b> NYON	<b>Mise à jour :</b> 28.11.2006
---------------------	-----------------------	---------------------------------

<b>No mesure :</b> A4	<b>Référence :</b> Plan 2
-----------------------	---------------------------

<b>Lieu-dit :</b> TATIANA - COLOVRAY	<b>Domaine :</b> Aménagement du territoire
--------------------------------------	--

**Caractéristiques du site :**  
Les deux grandes propriétés de Tatiana et Colovray forment un ensemble paysager et naturel de valeur. Le site de Colovray, encore libre de constructions, est au bénéfice de droits à bâtir, mais est parallèlement grevée de servitudes en faveur de Tatiana. Le site a le potentiel nécessaire à l'accueil d'un camping en remplacement de l'installation du TCS qui a récemment dû céder la place au siège de l'UEFA, et former ainsi un ensemble à vocation publique avec la piscine de Nyon située immédiatement à côté.

<b>Objectif</b>	<b>Mesure</b>
Etudier l'aménagement du secteur de manière coordonnée (étude intercommunale Crans-Nyon), dans le respect du paysage riverain et en maintenant une très faible densité de constructions.	Etablir un PPA intercommunal visant à promouvoir une aire d'intérêt public (év. camping) sur le territoire de la commune de Nyon et une zone de protection du domaine de Tatiana offrant éventuellement quelques droits à bâtir.

<b>Affectation(s) actuelle(s)</b> Zone à occuper par plan spécial - Habitation faible densité	<b>Changement d'affectation</b> <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Zone de protection - Utilité publique - Zone à bâtir
--	--

<b>Instance(s) responsable(s) de la mise en oeuvre</b> Commune Canton	<b>Service(s) concernés</b> SAT SFFN
--	---

**Référence à d'autres mesures :** Fiche 5 - Crans-près-Céligny

<b>No mesure :</b> C6	<b>Référence :</b> Plans 2 et 3
-----------------------	---------------------------------

<b>Lieu-dit :</b> CRANS - PLAGE DE NYON	<b>Domaine :</b> Cheminements, circulations
---	---

**Caractéristiques du site :**  
Le territoire riverain situé à l'ouest du bourg de Nyon est en grande partie occupé par des habitations résidentielles. On y trouve aussi plusieurs secteurs à vocation publique (port, plage, piscine). Ces différents équipements ne sont pas à l'heure actuelle reliés par un cheminement piéton riverain.  
Plus à l'ouest, la liaison entre la limite communale et les équipements publics situés sur le territoire de la commune de Crans-près-Céligny pourrait être envisagée à plus long terme. La réalisation de ce tronçon est laissée à l'appréciation de la commune de Crans-près-Céligny.

<b>Objectif</b>	<b>Mesure</b>
Réaliser de manière prioritaire le chemin piéton entre la piscine de Nyon et la plage.	Lancer les études permettant de définir l'assiette du cheminement riverain. Vérifier et au besoin modifier le règlement de la zone pour autoriser la création d'un chemin. Mettre à l'enquête et construire le cheminement. A long terme, étudier la possibilité de réaliser un sentier riverain entre Nyon et Crans-près-Céligny.

<b>Affectation(s) actuelle(s)</b>	<b>Changement d'affectation</b> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
-----------------------------------	---

<b>Instance(s) responsable(s) de la mise en oeuvre</b> Commune Canton	<b>Service(s) concernés</b> SAT SESA SFFN
--	--

**Référence à d'autres mesures :** N2  
Fiche 5 - Crans-près-Céligny



**CANTON DE VAUD**  
**PLAN DIRECTEUR CANTONAL DES RIVES VAUDOISES DU LAC LÉMAN**

NO FICHE : **6**      COMMUNE : **NYON**      Mise à jour : 26.10.1999

No mesure : **N2**      Référence : **Plan 3**

Lieu-dit : **LE BOIRON**      Domaine : **Milieux naturels**

**Caractéristiques du site :**

L'embouchure du Boiron représente un espace naturel de valeur bien que de dimensions réduites. Sa protection et sa gestion doivent être analysées avec soin, notamment en relation avec l'objectif de création d'un cheminement riverain.

Objectif	Mesure
Assurer la protection des milieux naturels de l'embouchure du Boiron.	<b>Zones de protection biologique supérieure.</b> Se référer aux fiches sectorielles concernant les milieux naturels.

<b>Affectation(s) actuelle(s)</b> Habitation faible densité - Verdures	<b>Changement d'affectation</b> <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
---	--

<b>Instance(s) responsable(s) de la mise en oeuvre</b> Commune      Canton	<b>Service(s) concernés</b> SAT      SESA      SFFN
---	--

Référence à d'autres mesures :      Fiche 6 - Nyon (C5)



No mesure : **E2**      Référence : **Plan 3**

Lieu-dit : **TROIS JETÉES**      Domaine : **Equipements**

**Caractéristiques du site :**

La plage de Nyon est relativement exiguë et n'offre pas un espace de baignade suffisant pour les habitants de la ville et de la région. La liaison piétonne réalisée en 1994 entre le port et la plage accroît encore l'attrait de cet espace public.

Objectif	Mesure
Améliorer l'offre dans le domaine de la baignade en agrandissant la plage.	Etablir un projet d'agrandissement de la plage.

<b>Affectation(s) actuelle(s)</b> Utilité publique	<b>Changement d'affectation</b> <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
---	--

<b>Instance(s) responsable(s) de la mise en oeuvre</b> Commune      Canton	<b>Service(s) concernés</b> SAT      SESA
---	--

Référence à d'autres mesures :





**CANTON DE VAUD**  
**PLAN DIRECTEUR CANTONAL DES RIVES VAUDOISES DU LAC LÉMAN**

**NO FICHE :** 6      **COMMUNE :** NYON      **Mise à jour :** 21.09.1999

**No mesure :** E3      **Référence :** Plan 3

**Lieu-dit :** PORT      **Domaine :** Equipements

**Caractéristiques du site :**

Le port de Nyon constitue un équipement touristique de niveau régional. Il représente un lieu d'animation de la rive et intègre des activités professionnelles liées à l'exploitation du plan d'eau (pêcheurs).

Objectif	Mesure
Satisfaire les besoins en places d'amarrage au niveau intercommunal, en agrandissant le port (maximum 600 places au total).	Etablir un projet d'agrandissement du port.

<b>Affectation(s) actuelle(s)</b>	<b>Changement d'affectation</b> <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
-----------------------------------	--

<b>Instance(s) responsable(s) de la mise en oeuvre</b> Commune      Canton	<b>Service(s) concernés</b> SESA      SAT
---	--

**Référence à d'autres mesures :**



**No mesure :** A5      **Référence :** Plan 3

**Lieu-dit :** LE PORT - ANCIENNE STEP      **Domaine :** Aménagement du territoire

**Caractéristiques du site :**

L'espace riverain situé entre le port de Nyon et l'embouchure de L'Asse a une vocation publique déterminante. Plusieurs projets sont actuellement en cours (agrandissement du débarcadère par exemple) ou devront être étudiés dans un proche avenir (réaffectation des terrains de l'ancienne STEP).

Les quais sont relativement étroits, ce qui conditionne tout projet de développement public sur le site de l'ancienne STEP.

Objectif	Mesure
Restructurer l'ensemble du secteur riverain situé entre le port et l'embouchure de L'Asse : réaménagement des quais, débarcadère, zone de l'ancienne STEP.	Etablir un plan partiel d'affectation (PPA). Définir la vocation du site de l'embouchure de L'Asse et envisager les équipements qu'il devrait accueillir.

<b>Affectation(s) actuelle(s)</b> Utilité publique - Verdure	<b>Changement d'affectation</b> <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Utilité publique - Verdure - Equipements collectifs
---	---

<b>Instance(s) responsable(s) de la mise en oeuvre</b> Commune      Canton	<b>Service(s) concernés</b> SAT      SESA
---	--

**Référence à d'autres mesures :**





**CANTON DE VAUD**  
**PLAN DIRECTEUR CANTONAL DES RIVES VAUDOISES DU LAC LÉMAN**

NO FICHE : **6**      COMMUNE : **NYON**      Mise à jour : 13.09.1999

No mesure : **N3**      Référence : **Plans 3 et 4**

Lieu-dit : **L'ASSE - PORT DES ABÉRIAUX**      Domaine : **Milieux naturels**

**Caractéristiques du site :**

L'embouchure de L'Asse représente un espace naturel de valeur bien que de dimensions réduites. Ce site naturel se prolonge le long de la rive au nord-est pour constituer un milieu lacustre à sensibilité est élevée.

Objectif	Mesure
Assurer la protection de la rive à certaines périodes de l'année. Assurer la protection des milieux naturels de l'embouchure de L'Asse.	<b>Zone de protection biologique supérieure.</b> Se référer aux fiches sectorielles concernant les milieux naturels.

<b>Affectation(s) actuelle(s)</b> Utilité publique - Verdures - Habitation faible densité	<b>Changement d'affectation</b> <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Dépend des mesures de gestion et de revitalisation nécessaires
--	--

<b>Instance(s) responsable(s) de la mise en oeuvre</b> Commune      Canton	<b>Service(s) concernés</b> SFFN      SESA      SAT
---	--

Référence à d'autres mesures :      Fiche 7 - Prangins

No mesure : **C7**      Référence : **Plans 3 et 4**

Lieu-dit : **L'ASSE-PORT DES ABÉRIAUX**      Domaine : **Cheminements, circulations**

**Caractéristiques du site :**

Entre le port de Nyon et l'ancienne STEP (pisciculture), les rives sont entièrement publiques. Le cheminement riverain est interrompu à l'embouchure de L'Asse.

Objectif	Mesure
Réaliser à terme la liaison piétonne entre l'embouchure de L'Asse et le port de Prangins en retrait de la rive, de manière à préserver des milieux naturels sensibles.	Lancer les études permettant de définir l'assiette du cheminement.

<b>Affectation(s) actuelle(s)</b>	<b>Changement d'affectation</b> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
-----------------------------------	---

<b>Instance(s) responsable(s) de la mise en oeuvre</b> Commune      Canton	<b>Service(s) concernés</b> SESA      SFFN      SAT
---	--

Référence à d'autres mesures :      Fiche 7 - Prangins



## CANTON DE VAUD

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE  
DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AMÉNAGEMENT ET DES TRANSPORTS

# PLAN DIRECTEUR CANTONAL DES RIVES VAUDOISES DU LAC LEMAN

## LEGENDE MILIEUX NATURELS

### Secteur de protection ou d'accès de la rive :

	Milieux naturels terrestres	Milieux naturels aquatiques
Secteur de protection de la rive (pas d'accès au public)		
Secteur à accès à la rive limité		
Secteur accessible		

### Milieu et mesure concernant un milieu :

Milieu n°: 3 ou 

Mesure concernant un milieu :

 M1

### Type de milieu :

Forêt / boisements :



Cours d'eau :



Prairie permanente :



Milieux humides, plans d'eau :



Golf :

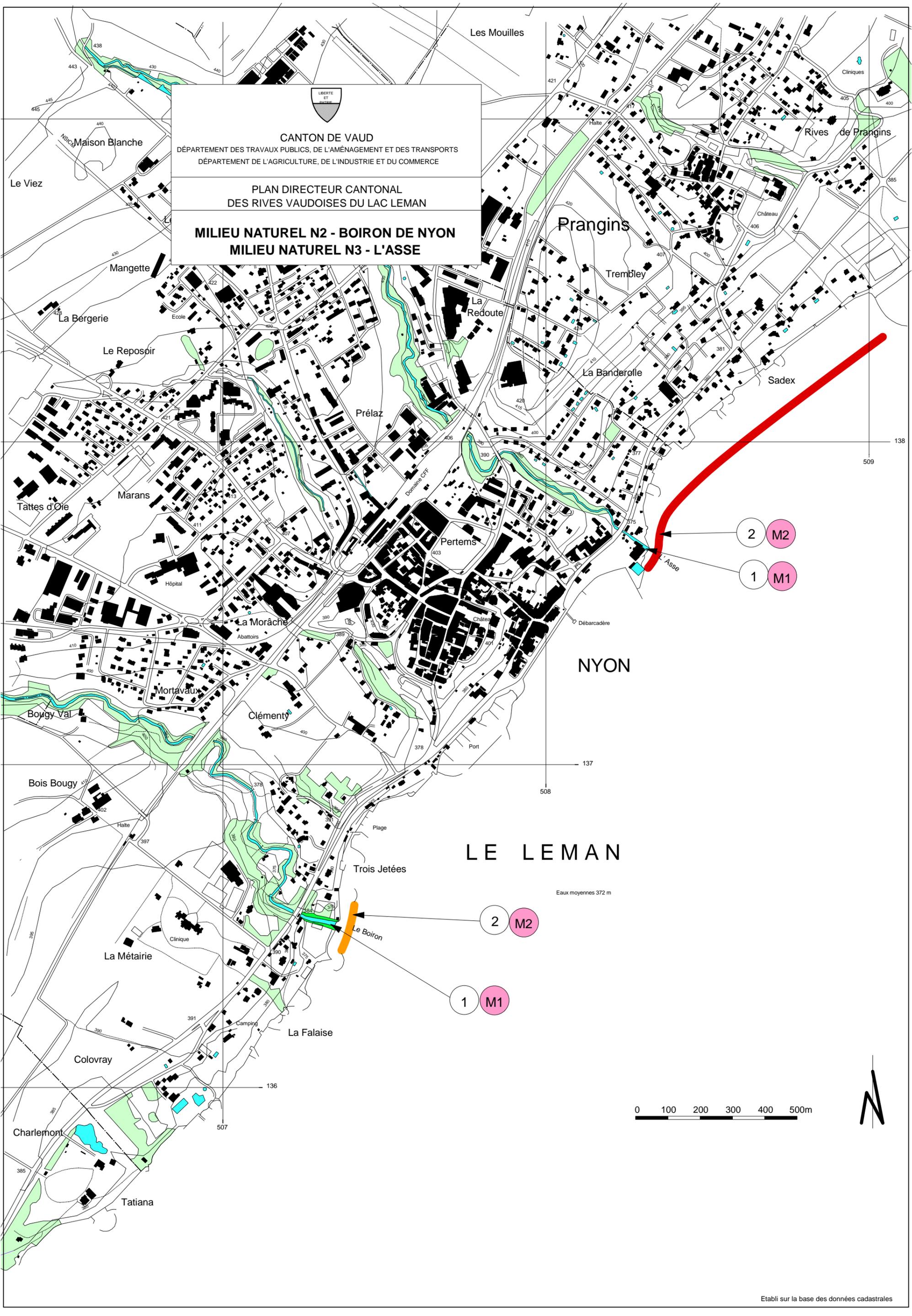


LIBERTÉ ET ÉGALITÉ

CANTON DE VAUD  
 DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AMÉNAGEMENT ET DES TRANSPORTS  
 DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

PLAN DIRECTEUR CANTONAL  
 DES RIVES VAUDOISES DU LAC LEMAN

MILIEU NATUREL N2 - BOIRON DE NYON  
 MILIEU NATUREL N3 - L'ASSE



2 M2

1 M1

2 M2

1 M1



Nom du site : **Le Boiron de Nyon**Site n° : **N 2**

Commune(s) : Nyon

Milieu n° : **1**Mesure n° : **M 1**

Lieu dit :

Type de milieu : **Cours d'eau**

Valeur : élevée

Importance lémanique : moyenne

Etat du milieu : dégradé

Importance locale et régionale : forte

Potentialités : faibles

Problèmes / conflits existants :

Habitation  
Voies de circulation  
Perméabilité entre milieux  
Chemin piétonnier  
Pollution

Problèmes / conflits potentiels :

Habitation  
Voies de circulation  
Chemin piétonnier  
Perméabilité entre milieux  
Pollution  
Aménagement z. vup  
Densification du construit

Libellé du groupe de mesures : **Revitalisation du cours d'eau**

Type(s) de mesure(s) :

mesure d'intervention

Objectif des mesures :

Améliorer la fonctionnalité du cours d'eau

Degré d'urgence : **2**Priorité : **2**Descriptif des mesures :

- Assurer une amélioration de la qualité de l'eau
- Limiter l'artificialisation des berges et de l'embouchure
- Recréer et préserver la fonctionnalité du cordon boisé riverain
- En cas de passage obligé du cheminement piétonnier en rive, aménagement d'un ouvrage technique (pont, éventuellement en partie fermé) se rattachant assez loin sur la rive de part et d'autre de l'embouchure
- Rendre franchissable pour les poissons le seuil au passage de la route cantonale

Commentaire :Instances concernées :

SFFN  
SEPE  
Communes  
Propriétaires  
SAT

Compétence pour mise en place :

SFFN  
SEPE  
Communes  
Propriétaires  
SAT

Nom du site : **Le Boiron de Nyon**Site n° : **N 2**

Commune(s) : Nyon

Milieu n° : **2**Mesure n° : **M 2**

Lieu dit :

Type de milieu : **Rive lacustre**

Valeur : moyenne

Importance lémanique : moyenne

Etat du milieu : dégradé

Importance locale et régionale : forte

Potentialités : faibles

Problèmes / conflits existants :

Dérangement lors de l'accès à la rive  
Déprédations par le public  
Rive aménagée

Problèmes / conflits potentiels :

Dérangement lors de l'accès à la rive  
Déprédations par le public

Libellé du groupe de mesures : **Limitation de l'accès à la rive**

Type(s) de mesure(s) :

mesure administrative

Objectif des mesures :

Protection de l'avifaune

Degré d'urgence : **2**Priorité : **2**Descriptif des mesures :

- Interdire périodiquement l'accès à la rive par terre ou limiter les dérangement par des aménagements techniques
- Limiter périodiquement la navigation

Commentaire :Instances concernées :

SFFN  
SEPE  
Communes  
Propriétaires

Compétence pour mise en place :

SFFN  
SEPE  
Communes  
Propriétaires

Nom du site : **L'Asse**Site n° : **N 3**

Commune(s) : Nyon

Milieu n° : **1**Mesure n° : **M 1**

Lieu dit :

Type de milieu : **Cours d'eau**

Valeur : faible

Importance lémanique : faible

Etat du milieu : très dégradé

Importance locale et régionale : moyenne

Potentialités : nulles

Problèmes / conflits existants :

Endiguement  
Habitation  
Voies de circulation  
Perméabilité entre milieux  
Correction cours d'eau

Problèmes / conflits potentiels :

Perméabilité entre milieux  
Correction cours d'eau  
Pollution

Libellé du groupe de mesures : **Restauration de la fonctionnalité du cours d'eau et de son embouchure**

Type(s) de mesure(s) :

mesure d'intervention

Objectif des mesures :

Requalification du secteur de l'embouchure de l'Asse

Degré d'urgence : **2**Priorité : **2**Descriptif des mesures :

- Création d'une zone naturelle à l'embouchure
- Rendre franchissable pour les poissons le seuil au passage de la route cantonale

Commentaire : Mesures à intégrer dans les études pour la requalification du secteur Asse - Quais de Nyon

Instances concernées :

SFFN  
SRA  
SEPE  
SAT  
Communes  
Propriétaires  
STI

Compétence pour mise en place :

SFFN  
SAT  
SEPE  
Communes  
Propriétaires  
STI

Nom du site : **L'Asse**Site n° : **N 3**Commune(s) : NyonMilieu n° : **2**Mesure n° : **M 2**Lieu dit :Type de milieu : **Rive lacustre**Valeur : élevéeImportance lémanique : moyenneEtat du milieu : dégradéImportance locale et régionale : fortePotentialités : faiblesProblèmes / conflits existants :

Dérangement lors de l'accès à la rive  
 Déprédations par le public  
 Navigation

Problèmes / conflits potentiels :

Dérangement lors de l'accès à la rive  
 Déprédations par le public  
 Navigation

Libellé du groupe de mesures : **Limitation périodique de l'accès à la rive**Type(s) de mesure(s) :

mesure administrative

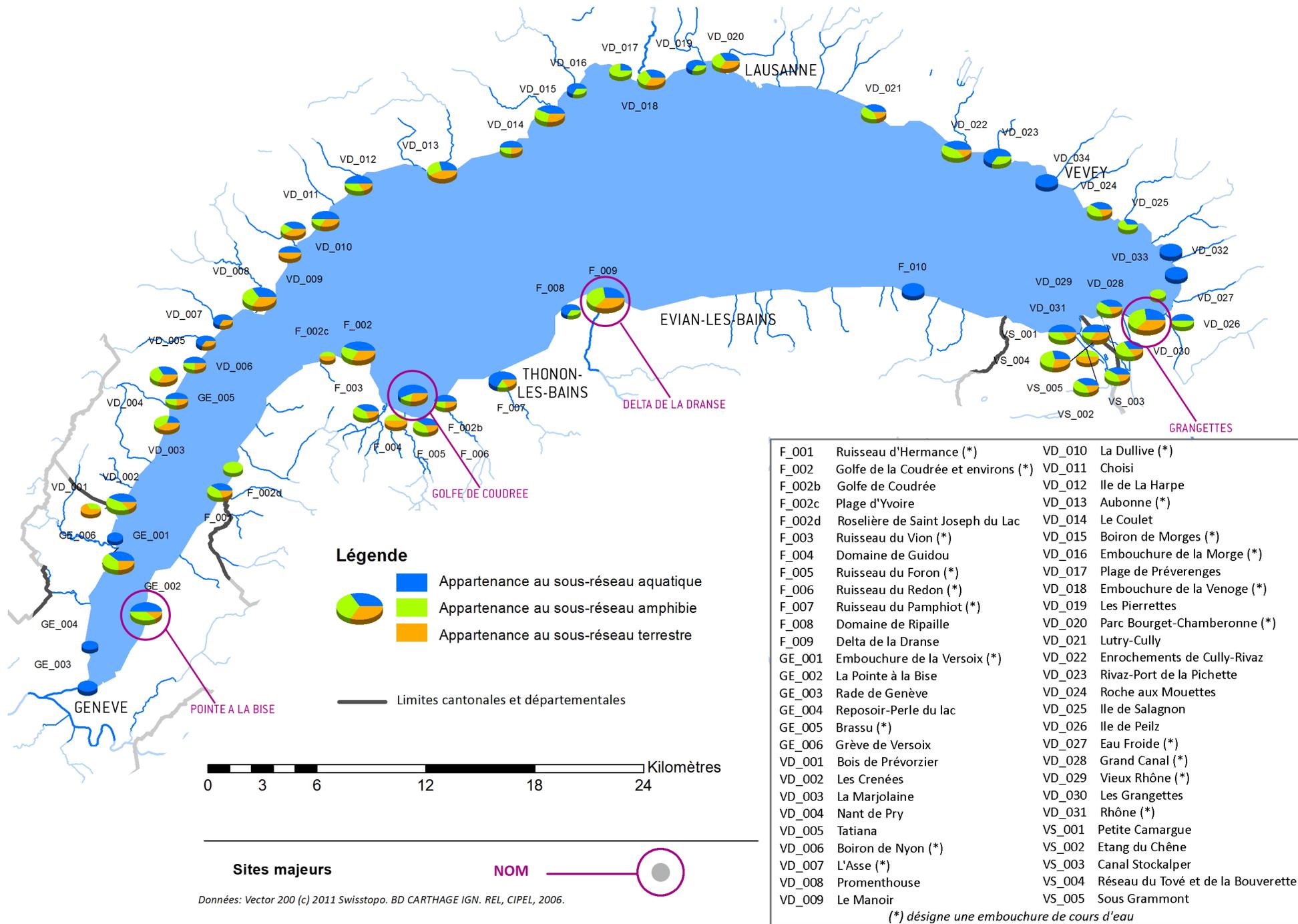
Objectif des mesures :

Protection de l'avifaune

Degré d'urgence :Priorité : **2**Descriptif des mesures :

- Interdire périodiquement l'accès à la rive par terre
- Limiter périodiquement la navigation

Commentaire :Instances concernées :SEPE  
SFFNCompétence pour mise en place :SEPE  
SFFN



Données: Vector 200 (c) 2011 Swisstopo. BD CARTHAGE IGN. REL, CIPEL, 2006.

fiche_NO	Désignation	Commune	Auteur
VD_006	Boiron de Nyon	Nyon	BEB
date	AQpas:	AQact:	AQfut:
02.08.2005		2	3
	AMpas:	AMact:	AMfut:
		0	2
	TEpas:	TEact:	TEfut:
		1	2
	Priorité:	1 <input type="checkbox"/> plan annexé	

#### Importance du site

Cours d'eau piscicole avec remontée de la truite lacustre. La beine devant l'embouchure a une sensibilité élevée: 3 ceintures de végétation submergée. Site potentiel de reproduction du brochet?

#### Autres caractéristiques

Problèmes de pollution? (Ecoscan 1992). La liaison biologique terrestre vers l'arrière-pays n'est pas fonctionnelle (seuil franchissable au droit de la route cantonale; cours d'eau corrigé, rives artificialisées). Mesure N2 du PDRVd (priorité 2).

Divers travaux de revitalisation en cours

#### Mesures

Amélioration de la qualité biologique du cours d'eau et de sa végétation riveraine

#### Capacité d'accueil:

-

#### Types d'interventions

Fiche_no	nom_mesure	commentaire
VD_006	TE 1 Conservation des cordons riverains	
VD_006	AQ 7 Revitalisation des zones l'embouchure	
VD_006	TE 5 Plantation de bois doux	
VD_006	TE10 Plan de gestion forestier	

#### ESPECES

ss-r.	espèce	nom français	Abond.	LR	commentaire
AQ	Aythya fuligula	Fuligule morillon		NT	hivernage sur le lac
AQ	Salmo trutta f. lacustris	Truite lacustre		EN	fraie
AM	Alcedo atthis	Martin-pêcheur d'Europe		VU	niche
AM	Cinclus cinclus	Cinacle plongeur		LC	niche
AM	Motacilla cinerea	Bergeronnette des ruisseaux		LC	niche

#### MILIEUX

code_typo	DESIGNATION	abond.	commentaire
6.1.4	Forêt alluviale de bois dur (Fraxinon)		

#### DOCUMENTATION

ECOSCAN SA & al.	1992	Plan directeur des rives du lac Léman. Rapport d'étude de la première phase. Bilan de l'état actuel des milieux naturels terrestres. Définition d'une stratégie de gestion.	Etat de Vaud. Conservation de la faune. Rapport non publié.97 p. + annexes.
ECOTEC SA	1992	Etude des milieux naturels aquatiques de la zone littorale du Léman. B. Synthèse des données biologiques.	Plan directeur des rives du Léman. Etat de Vaud. SAT. Non publié 88 p.+ annexes.

fiche_NO	Désignation	Commune	Auteur
VD_007	L'Asse	Nyon, Prangins	BEB
date	AQpas:	AQact:	AQfut:
02.08.2005		2	2
	AMpas:	AMact:	AMfut:
		0	2
	TEpas:	TEact:	TEfut:
	2	1	2
	Priorité:	2 <input type="checkbox"/> plan annexé	

#### Importance du site

Rivière d'importance moyenne actuellement. Coupure a peu près totale et irrémédiable entre la route cantonale et l'embouchure. Beine de sensibilité élevée au droit de l'embouchure.

#### Autres caractéristiques

Objet IMNS à l'amont de la RC. C'est là que se concentrent les espèces intéressantes. Seuil franchissable au droit de la RC. Mesure N3 du PDRVd (priorité 1)

#### Mesures

Amélioration de la qualité biologique du cours d'eau et de sa végétation riveraine

#### Capacité d'accueil:

-

#### Types d'interventions

Fiche_no	nom_mesure	commentaire
VD_007	TE 1 Conservation des cordons riverains	
VD_007	AQ 7 Revitalisation des zones l'embouchure	
VD_007	TE 5 Plantation de bois doux	
VD_007	TE10 Plan de gestion forestier	

#### ESPECES

ss-r.	espèce	nom français	Abond.	LR	commentaire
AM	Mergus merganser	Harle bièvre		VU	niche (amont RC)
AM	Cinclus cinclus	Cinacle plongeur		LC	niche (amont RC)
AQ	Salmo trutta f. lacustris	Truite lacustre		EN	remonte mais ne fraie pas
AM	Alcedo atthis	Martin-pêcheur d'Europe		VU	niche

#### MILIEUX

code_typo	DESIGNATION	abond.	commentaire
6.1.4	Forêt alluviale de bois dur (Fraxinon)		

#### DOCUMENTATION

ECOSCAN SA & al.	1992	Plan directeur des rives du lac Léman. Rapport d'étude de la première phase. Bilan de l'état actuel des milieux naturels terrestres. Définition d'une stratégie de gestion.	Etat de Vaud. Conservation de la faune. Rapport non publié.97 p. + annexes.
ECOTEC SA	1992	Etude des milieux naturels aquatiques de la zone littorale du Léman. B. Synthèse des données biologiques.	Plan directeur des rives du Léman. Etat de Vaud. SAT. Non publié 88 p.+ annexes.

# Important Bird and Biodiversity Areas IBA

Zustand der Schweizer IBAs:  
Evaluation der lokalen Gebietskenner

*Etat des sites IBA suisses:  
évaluation des experts locaux*

**Prioritätsgebiete für die Biodiversitätssicherung**

*Zones prioritaires pour la conservation de la biodiversité*

Eva Inderwildi in Zusammenarbeit mit den IBA-Betreuergruppen /  
*en collaboration avec les groupes de suivi des IBA*



Schweizer Vogelschutz SVS/BirdLife Schweiz  
[www.birdlife.ch](http://www.birdlife.ch)



[vogelwarte.ch](http://vogelwarte.ch)

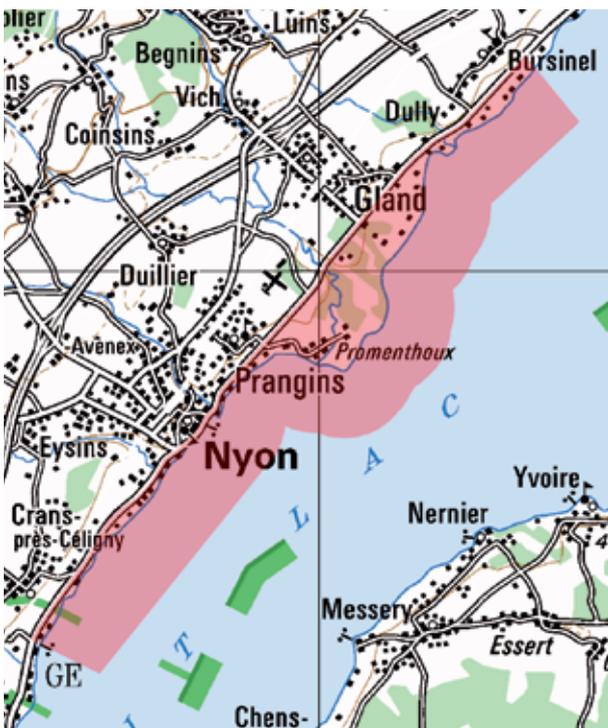
Schweizerische Vogelwarte Sempach  
[www.vogelwarte.ch](http://www.vogelwarte.ch)



## 008 Lac Léman: Rolle – Céligny

1. **Beschreibung:** Abschnitt des Genfersees mit teilweise natürlichen und teilweise verbauten Uferbereichen. Flache Kiesbänke säumen stellenweise das Ufer. Nebst der offenen Wasserfläche bezieht das IBA auch Hinterland mit ein.
2. **IBA-Arten:** Haubentaucher<sup>W</sup>, Gänsesäger, Tafelente<sup>W</sup>, Reiherente<sup>W</sup>, Schwarzmilan, Rotmilan, Turmfalke, Wendehals, Grünspecht
3. **Ornithologische Bedeutung:** Wichtiger Überwinterungsort für Wasservogel und Brutort Gänsesäger.
4. **Gefährdungsfaktoren:** Menschliche Störungen, Bautätigkeit, Kiesabbau (geringe Gefährdung).
5. **Schutz:** 56% IBA abgedeckt durch WZVV
6. **Ergebnis Fragebogen:** Geringe Gefährdung für die relevanten IBA-Arten.

1. **Description:** partie du lac Léman composée de rives naturelles et de rives artificielles. Des bancs de graviers bordent les rives. Outre les étendues d'eau, l'IBA comprend également l'arrière-pays.
2. **Espèces IBA:** grèbe huppé<sup>h</sup>, harle bièvre, fuligule milouin<sup>h</sup>, fuligule morillon<sup>h</sup>, milan noir, milan royal, faucon crécerelle, torcol fourmilier, pic vert
3. **Importance ornithologique:** site d'hivernage important pour les oiseaux d'eau, site de nidification du harle bièvre.
4. **Facteurs de menace:** dérangements humains, constructions, extraction de gravier (menace faible).
5. **Protection:** 56% de l'IBA couverts par OROEM
6. **Résultat questionnaire:** faible menace pour les espèces IBA déterminantes.



Michael Gerber